

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE
 Au Bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
 et se paie d'avance.

AUTRES DÉPARTEMENTS:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES,
 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
 se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement nul est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.			Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances		
JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (bolte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.	
16 Diman.	N. D du m G.		P. Q. le 1. à 1 h. 30' du mat.	Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac, Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	4 h 30 m.	Cabrerets, Laurès, St.-Géry, Castelnaud, Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h. soir.
17 Lundi.	s. Alexis.	Prayssac, Vayrac.	P. L. le 8. à 8 h. 36' du soir.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgieux, Villeneuve-sur-Lot, dé- parlements du centre.	7 h. s.	6 h 45 m.	Gramat, St.-Céré, Sonillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.	6 h. s.
18 Mardi.	s. C de Lellis.	St-Caprais.	D. Q. le 13. à 4 h 36' du soir.	Montauban, Gaussade Toulouse, Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals.	9 h. m.	9 h 15 m.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranco.	5 h 30 s.	7 h. matin.
19 Mrecl.	s. V. de Paul.	Duravel.	N. L. le 22. à 6 h 39' du soir.	St.-Géry, Cabrerets, Laurès-du-Lot, Castelnaud-de-Montrastier.	7 h. s.	10 h s.	Libos n° 1, Castelfranco, Duravel, Agen, Luzach, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	5 h 30 s.	6 h. soir.
			P. Q. le 30. à 7 h. 18. du soir.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h s.	Montauban, Gaussade, Toulouse, Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	5 h 30 s.	7 h. matin.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.
 Distribution rurale, 6 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 12 Juillet 1865.

BULLETIN

Un décret impérial a déclaré close, vendredi soir, la session du Sénat. La dernière séance a été marquée par une discussion, non vidée, sur la loi relative aux instruments de musique mécanique et qui doit être reprise à la prochaine session. M. Boudet sénateur secrétaire, a rendu compte ensuite au Sénat des pétitions qui lui ont été adressées dans le cours de la session de 1865. La chambre a été appelée à statuer sur 711 pétitions, sur lesquelles 519 ont été l'objet de décisions.

A 5 heures et demie, la séance a été levée aux cris répétés de *vive l'Empereur* !

Le renouvellement du Parlement se prépare en Angleterre. Proclamations, réunions en plein air, interrogatoire des candidats, rien n'y manque, car le peuple d'outre-Manche tient trop aux démonstrations bruyantes en pareille circonstance. Parmi le déluge d'adresses aux électeurs, celle de Lord Palmerston a surtout été remarquée. Le noble Lord, se montre avare de promesses, mais il présente adroitement comme garantie de l'avenir, un tableau séduisant de son administration passée :

« Le résultat de la paix, d'une plus grande liberté donnée à l'emploi du capital et à l'exercice de l'industrie productive, des voies nouvelles ouvertes au commerce, a été, dit-il, que la richesse du Royaume-Uni s'est accrue, et que, malgré de grandes réductions opérées dans l'impôt, et quelque diminution effectuée dans la dette nationale, le revenu public a toujours suffi à pourvoir aux dépenses publiques et à maintenir en état efficace ces défenses de la nation, navales ou militaires, qui sont dans tous les pays la meilleure garantie pour la paix. L'époque actuelle est remarquable pour l'application progressive des résultats de la science aux opérations de guerre sur terre et sur mer, et ce pays, dans ces questions, n'est pas resté en arrière des autres grandes puissances du monde. Notre administration coloniale n'a pas été moins heureuse. Les populations de nos provinces du Nord de l'Amérique sont dévouées, loyales, et attachées aux liens qui les unissent à ce pays ; et

l'Inde n'a plus de scènes de révoltes ni d'insurrection et fait de rapides progrès dans la civilisation et la prospérité générale. »

L'anniversaire de la naissance du duc d'Augustenbourg, a été pompeusement fêté dans les villes du duché de Holstein. Aux habitants d'Altona, ville principale, s'étaient réunies les populations des villages voisins, et des députations de beaucoup de points des duchés figuraient en grand nombre au cortège solennel. A cette occasion, lisons-nous dans le *Moniteur*, les maisons particulières de Kiel, les édifices publics, les navires du port, ont été pavés avec des couleurs holsteinoises et allemandes. Les rues étaient en- guirlandées de fleurs et de feuillage. On voyait dans les vitrines des boutiques le buste du duc Frédéric couronné de lauriers. Des députations se sont rendues auprès de Son Altesse à Niuestedien.

De son côté, M. de Bismark fait jouer toutes ses mines à Corlsbad pour faire accepter à Vienne la candidature du grand-duc d'Obdenbourg. Toutefois, on continue à croire que les efforts du cabinet de Berlin en faveur de la candidature du grand-duc d'Oldenbourg ne sont pas sérieux au fond, et que M. de Bismark ne veut se servir de lui que comme bélier pour enfoncer la candidature du duc d'Augustenbourg et pour l'écartier complètement. Après cela, on espérerait à Berlin pouvoir assez facilement en venir à bout avec les droits du grand-duc d'Oldenbourg et préparer le champ à une annexion pure et simple.

La clôture du Congrès, à Madrid, aura lieu le 15 de ce mois. Elle sera suivie par les nominations aux postes diplomatiques les plus importants. Le Congrès sera dissous au mois de septembre.

La reconnaissance du royaume d'Italie par l'Espagne, trouve encore des oppositions, mais on ne doute pas cependant qu'elle n'ait lieu prochainement.

Les nouvelles d'Amérique, annoncent que l'armée fédérale se concentre peu à peu au Texas. et bientôt, vers le 10 juillet, croit-on, il y aura

là au moins 70,000 hommes. La plus grande partie des troupes camperont le long du Rio-Grande, bien que Galveston doive être le quartier général des fédéraux.

150,000 hommes, y compris l'armée du Texas formeront l'effectif de l'armée fédérale sur le pied de paix. Celle de Sherman sera forte d'environ 20,000 soldats, et celle du Potomac en comprendra 16,000.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 10 juillet.
 Brest. — L'Océan annonce que l'escadre cuirassée anglaise, forte de dix bâtiments, sera décidément à Brest le 15 août.

Actions de la Banque de France, 3,568.

Paris, 11 juillet.
 Londres. — Le *Pall Mall Gazette* dit : « Nous apprenons de source certaine que Napoléon III entre en négociations avec quelques puissances pour la convocation d'un congrès dont l'objet principal serait l'arrangement de la question européenne et le désarmement général. »

Le prince de Wittgenstein est arrivé à Paris porteur d'une lettre autographe du czar exprimant son approbation.

La Prusse, l'Italie et l'Espagne sont favorables à ce projet. Nous ignorons s'il a été officiellement soumis à l'Autriche et à l'Angleterre ; mais nous croyons que les négociations avec ces puissances commenceront prochainement. »

Les premières opérations électorales en Angleterre sont favorables aux candidats libéraux.

Le départ de l'Empereur pour Plombières aura lieu demain Jeudi.

LA SESSION LEGISLATIVE

On lit dans le *Moniteur* :
 La session législative de 1865 a été ouverte le 15 février : après trois prorogations successives, elle a été close le 8 juillet.
 Sa durée a été de 4 mois et 23 jours.
 Dans cet espace de temps, le Corps législatif a tenu 12 comités secrets.
 Il s'est réuni 31 fois dans ses bureaux.
 Les commissions qu'il a nommées sont au nombre de 242.
 Les débats publics ont occupé 73 séances qui ont exigé plus de 241 heures de travail.
 Sur 73 séances publiques, 18 ont été consacrées à la discussion de l'Adresse, 23 à la discussion des autres projets de loi.

A son retour à Salviac, Perrinet fut pressé de questions ; mais à toutes il répondit invariablement par le même conte destiné à retarder toute entreprise contre la petite ville qu'il avait reçu pour mission d'espionner.

Tel était l'état des choses au seize octobre mil trois cent cinquante six, jour où devait se rencontrer Perrinet et Césari Tornéo, à quelques pas du vieux chêne dans le bois de la Haye-Madame. Chacun fut exact au rendez-vous. Après un serrement de main, la conversation s'engagea.

Six heures viennent de sonner au beffroi du château, commença Césari ; nous n'avons pas de temps à perdre. Philippe de Jean soupe-t-il seul ?

Oui, répondit Perrinet.
 Bravo! Prenez cette boîte, fit Césari en donnant à Perrinet une petite boîte qui pouvait facilement tenir dans une main fermée. Elle contient une poudre dont vous mettez quelques pincées dans le vin de Philippe de Jean.

Est-ce un poison ? demanda vivement Perrinet, qui voulait bien contribuer à l'évasion des seigneurs de Lenthilac, mais non pas au prix des jours de son maître.

Cette poudre ne tue pas ; elle endort. Quelques moments après que Philippe de Jean aura bu le vin dans lequel vous la jetterez, il sera pris d'un sommeil invincible pendant lequel nous aurons le loisir de mettre nos projets à exécution.

Vous me garantissez que Monseigneur se réveillera ?

Il se réveillera ; je vous le jure ; un peu plus tôt, un peu plus tard, suivant la dose que vous lui servirez.

Oh ! s'il ne doit pas en mourir, je ne lui épargnerai pas la poudre ; car, enfin, il nous faut du temps pour nous sauver ?

Vous raisonnez admirablement.
 D'abord j'ai mes hardes ; elles ne sont pas

La session de 1865 a reçu de la session précédente sept projets de lois, qui, joints à ceux présentés cette année, font un total de 253.

Les projets se divisent ainsi qu'il suit :
 Projets de lois d'intérêt local 206
 Projets de lois d'intérêt général 47

Total égal. 253

Sur ce nombre, 230 ont été adoptés, 2 ont été retirés et 21 ont été reportés à la session prochaine.

Les projets de lois adoptés concernent :

- L'organisation de l'enseignement secondaire spécial ;
- Les associations syndicales ;
- Les conseils de préfectures ;
- Les budgets ordinaire et extraordinaire des dépenses et recettes de 1866 ;
- Les suppléments de crédits de l'exercice 1865 ;
- Les rentes de la Caisse d'amortissement ;
- Un crédit au ministre de la guerre de 2 millions sur l'exercice 1865 ;
- Un crédit au ministre de l'intérieur de 380,875 fr. sur l'exercice 1864 ;
- Le service des postes dans l'Inde et la Chine ;
- La pêche du saumon et de la truite ;
- Les chèques ;
- L'appel de 100,000 hommes sur la classe 1865 ;
- La liberté-provisoire ;
- Le canal de Vitry à Saint-Dizier ;
- Les inscriptions hypothécaires en Savoie et à Nice ;
- L'Exposition universelle de 1867 ;
- Les chemins de fer d'intérêt local ;
- Un crédit au ministre de la marine de 1,967,000 fr. (Transformation de la flotte) ;
- Un crédit au ministre de la guerre de 6,648,398 fr. 29 c. (Exercice 1864) ;
- Un emprunt de 250,000,000 fr. par la ville de Paris pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique ;
- Un emprunt de 4,800,000 fr. par la ville du Havre (Seine-Inférieure) ;
- Le rachat des péages de plusieurs ponts de Lyon (Rhône) ;
- Le chemin de fer de ceinture de Paris (rive gauche) ;
- Les instruments de musique mécaniques ;

lourdes ; mais les porter sur mes épaules, de Salviac à Figeac, cela me semble dur.

- Assurément.
- Aussi, puisque Monseigneur dormira, je ne vois point d'inconvénient à lui emprunter un cheval.
- Empruntez lui en trois, tant que vous y serez.
- Trois ?
- Sans doute ; un pour vous, et un pour chacun des seigneurs de Lenthilac.
- Mais, les écuries sont dans le château !
- Et après ?
- Après, après... il deviendra très difficile de faire franchir le pont levé à trois chevaux sans éveiller l'attention des hommes de garde du château de Salviac.
- Et si tout le poste est endormi ?
- Mais c'est impossible ! à huit heures du soir ?
- Allons !
- Je vous ai donné de la poudre pour Philippe de Jean ; en voici maintenant pour les soldats.
- Césari Tornéo livra une seconde boîte, deux fois grosse comme la première, en ajoutant :
- Vous m'avez dit qu'ils étaient vingt-cinq anglais de garde ?
- Oui.
- Ayant avec eux au poste quelques gens du château ?
- Oh ! cinq ou six hommes seulement.
- Très bien. Cette boîte contient assez de poudre pour endormir cinquante malades en proie à la plus tenace des insomnies.
- Il vaut toujours plus que moins.
- Vous avez raison.
- Mais comment la leur faire prendre ?
- Rien de plus facile. Une fois Philippe de Jean endormi, vous remplissez de vin, et du meilleur, une cruche de vingt-cinq à trente pintes, où vous jetez votre poudre. Vous portez ce vin au poste, et l'offrez aux soldats comme supplément de pitance, au

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 12 juillet 1865.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIV^e SIÈCLE)

Par M. B.

51

QUATRIÈME PARTIE.

Suite du Chapitre III.

Les desseins de Philippe de Jean, relativement à Ricarde Buffeti, à Césari Tornéo, à la famille entière des Lenthilac, affligèrent fortement les deux prisonniers. Libre, Déodat eût pu braver les efforts du seigneur de Salviac, même aidé par les Anglais ; mais il n'osait pas compter sur le succès des siens attaqués par Philippe, dans un moment où l'absence de leur chef, les livrant tous aux plus cruelles angoisses, leur enlevait la tranquillité d'esprit si nécessaire pour organiser la résistance.

Cette crainte eut pour singulier effet de rendre fort intéressantes à Déodat les visites de Philippe de Jean. Le premier mot prononcé par son bour-

La reproduction est interdite.

Les travaux publics en Algérie ;
L'entretien des routes agricoles du département des Landes.
Les projets reportés à la session prochaine ont pour objet :
L'établissement de forges, fourneaux et usines ;
Le règlement définitif du budget de l'exercice 1862 ;
Le chemin de fer du Nord ;
Les droits d'enregistrement ;
Les chambres et bourses du commerce ;
La contrainte par corps ;
Les conseils généraux et municipaux ;
Les crimes, délits et contraventions commis à l'étranger.
Les sociétés ;
La marine marchande ;
Le port de Trouville (Calvados), avance de 1,400,000 fr. ;
Les usages commerciaux ;
Les travaux extraordinaires ;
L'enseignement primaire ;
La pile de Volta ;
Le règlement définitif du budget de l'exercice 1863 ;
Les courtiers de marchandises ;
Les douanes ;

Parmi les projets reportés à la session de 1866, quelques-uns ont été complètement élaborés dans le sein des commissions et, dès l'ouverture de la session, ils pourront être soumis à la discussion publique.

On sait, en effet, que ce n'est pas seulement en séance publique que les projets de lois sont l'objet de discussions approfondies : c'est surtout dans les commissions qu'ils sont étudiés et modifiés. C'est auprès d'elles que, sous le régime actuel s'exerce, dans toute sa plénitude, le droit d'amendement. Les commissions n'adoptent pas, sans doute, toutes les propositions qu'il est loisible à chaque député de leur soumettre, mais elles peuvent s'en inspirer pour délibérer les nombreuses modifications qu'elles présentent et qui sont pour la plupart, adoptées d'accord avec le conseil d'Etat.

Cet accord s'établit à la suite de conférences ou de discussions qui ont lieu, soit au sein des commissions législatives dans lesquelles se rendent les commissaires du gouvernement, soit au sein même du conseil d'Etat où des députés délégués vont exposer les motifs qui ont déterminé l'adoption des amendements par les commissions.

La session actuelle a compté moins de séances publiques que la session de 1864, cela tient à ce que cette dernière a duré six mois et vingt-quatre jours au lieu de quatre mois vingt-trois jours, et que le Corps législatif a eu à procéder à la vérification des pouvoirs de tous ses membres ; mais en 1865, les séances ont été généralement plus longues et plus rapprochées les unes des autres qu'en 1864. En définitive, la session dont nous venons de rendre compte, a été plus laborieuse qu'aucune de celles qui l'ont précédée depuis 1852.

On nous écrit de Lyon :
« Avant de se séparer de leur chef, les officiers généraux de l'armée de Lyon ont voulu offrir au maréchal Canrobert un témoignage public de leurs regrets et de leur affection. Un banquet a été offert à l'illustre maréchal et les adieux lui ont été adressés par le plus ancien des généraux de division, le général Veagé, au nom de tous. Il s'est exprimé en ces termes :

nom du seigneur de Salviac.
— Tout cela est faisable.
— Je le crois bien. Il faut qu'à huit heures, tout le monde soit plongé dans le sommeil ; alors vous abaisseriez la passerelle à côté du grand pont-levis, j'entrerais au château ; le reste me regarde.
— Allons, vos ordres seront exécutés, dit Perrinet, en cachant les deux boîtes dans ses vêtements.
Il y eut un moment de silence. Perrinet le rompit, en demandant avec embarras :
— Il est bien sûr, n'est-ce pas, que je pourrai m'établir à Figeac ?
— Mais c'est une affaire entendue.
— Et que les seigneurs de Lenthilac me protégeront ?
— Et vous enrichiront Perrinet ; ce qui vaut mieux.
— Oh ! vous savez, je ne demande pas la fortune, mais si...
— Mais si elle vient, ne commettez point l'impolitesse de lui tourner le dos.
— Vous êtes un bon ami, vous ; fit Perrinet, en serrant la main de Césari Tornéo.
— Et vous donc ? fit à son tour Césari, avec une espèce de reproche, et comme pour relever la modestie de Perrinet.
— Oui, oui, moi aussi, je le sais bien.
— A la bonne heure.
— A propos d'heure, celle du souper me rappelle au château. Vous m'avez donné toutes vos instructions ?
— Toutes.
— Nous disons : répandre quelques pincées de poudre dans le vin de Monseigneur ?
— Bien.
— Ensuite...
Ici Perrinet s'arrêta court.
— Eh ! bien, vous avez oublié le reste ? demanda Césari Tornéo.

« Monsieur le maréchal,
» Au moment où la confiance de l'Empereur vous appelle au poste éminent qui va vous rapprocher davantage encore de la personne du Souverain, permettez, qu'au nom de tous vos généraux de l'armée de Lyon, et je puis dire au nom de cette armée tout entière, je vous exprime ici les sentiments de haute estime, de dévouement profond, de véritable et respectueuse affection que nous vous avons voués.
» Puisse le toast que nous allons porter à Votre Excellence lui prouver de nouveau combien nous étions heureux et fiers de nous trouver sous ses ordres, et combien nous sera pénible son éloignement.

« Au valeureux soldat qui, sur tous les champs de bataille, en Afrique, en Crimée, en Italie, s'est toujours précipité au-devant du danger pour assurer le succès de nos armes et qui a plus d'une fois arrosé de son sang le terrain que nous avons conquis.

» A l'illustre capitaine dont les leçons nous ont été si profitables, dont les sages prévisions ont préparé l'un de nos plus beaux triomphes et qui partout nous a constamment donné l'exemple de toutes les vertus militaires

» Au chef bienveillant et sympathique dont le cœur est don de qualités les plus généreuses, qui sait si bien rendre à tous les relations faciles, dont l'aménité nous était si précieuse et dont le départ nous cause les regrets les plus vifs et les plus sincères.

» Au maréchal Canrobert ! »

S. Exc. le maréchal Canrobert a reçu hier la visite des officiers d'artillerie et de cavalerie des garnisons suburbaines.

— Voici l'ordre du jour publié par le maréchal Canrobert en prenant possession de son nouveau commandement :

ORDRE.
Soldats du 1^{er} corps d'armée de la 1^{re} division militaire.

Appelé par la confiance de l'Empereur à l'insigne honneur de vous commander, je comprends et vous comprenez comme moi toute l'étendue des devoirs que m'impose cette haute mission. Je saurai les remplir, m'appuyant sur vos vertus militaires, la bonne impulsion donnée à tous les services par mon regretté prédécesseur, et surtout sur votre inébranlable dévouement à la France, à notre auguste souverain et à sa glorieuse dynastie.

Au quartier général, à Paris, le 4 juillet 1865.

Le maréchal de France, commandant le 1^{er} corps d'armée, Signé : CANROBERT.

EXPOSITION ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE (10^e ARTICLE.)

(suite.)
Poursuivons l'examen des objets d'art placés dans la vitrine splendide qui occupait le centre du premier salon de l'exposition. Ce ne sera pas trop de l'espace qui nous est aujourd'hui réservé pour les désigner et ajouter une brève observation. Pouvons-nous ne pas négliger ceux qui ont droit d'être signalés à l'attention publique et faire partager à nos fidèles lecteurs l'intérêt qu'ils nous inspirent.

On a examiné sans doute avec plaisir quatre médaillons en mosaïque, représentant des monuments de Rome : *St Pierre, le temple de Vesta, le Panthéon d'Agrippa et le Forum*. Il est peu de personnes qui n'aient vu beaucoup de ces travaux de provenance italienne, apparus depuis bon nombre d'années déjà sous les galeries du Palais-Royal, et répandus presque à profusion depuis la grande exposition de 1855. — Mais il est trois mosaïques en marbre, encadrées, appartenant à M. Besse de Figeac, qui ont dû être

— Ce n'est pas cela ; mais, dites-moi un peu, que ferai-je de Monseigneur quand il sera endormi ?
— Voici. Tâchez d'abord d'éloigner de la salle à manger tous les autres serviteurs. Lorsque Philippe de Jean sera endormi, placez-le dans le fruitier qui est à gauche de la salle à manger ; fermez solidement à clef, et volez aux soldats.
— Hum ? fit Perrinet, en branlant la tête ; mais, bast ! je suis résolu. Je veux quitter Salviac, je veux être marchand, etc... tout ira bien, soyez tranquille.
— J'y compte.
— Et maintenant je me sauve.
— N'oubliez pas les chevaux.
— Ah ! oui. Nous avons dit trois ?
— Trois ; sellés et bridés. Prenez les meilleurs, si vous m'en croyez.
— Ainsi ferai-je. A revoir.
Perrinet reprit le chemin du château. Césari alla s'asseoir dans le fourré.

V
L'ÉVASION

Le temps était à l'orage. D'épaisses et noires nuées, poussées par les vents du Sud-Ouest, s'annonçaient dans l'air. La terre, privée d'eau depuis longtemps, ouvrait des crevasses avides de recevoir une pluie bienfaisante. Hommes et bêtes, souffrant également de la sécheresse et de la chaleur, attendaient du ciel orageux un soulagement à leurs maux.
Moitié par habitude, moitié par l'effet du temps, le seigneur de Salviac passa la plus grande partie de la journée du seize octobre à boire. Il visita, comme de coutume, après midi, les seigneurs de Lenthilac ; et leur débita un long discours, toujours sur le même sujet. Forcés d'entendre, les prisonniers ne répondirent pas. Le soir à sept heures et demie, Philippe de Jean se mit à table pour souper.

attentivement remarquées, non que ce genre flatte l'œil par l'agrément de la couleur, mais à cause du fini de l'exécution.

Quelques bronzes ont été admirés aussi. D'abord deux médaillons représentant *St Paul et St Pierre*. Ces figures de profil sont bien caractérisées et, finement ciselées. Ils appartiennent à M. Calmette. — Neuf médailles en bronze, représentant *Antigone, Annibal, Pompée le jeune, Louis XIV, Villars, Turanne, Conlé, Voltaire, etc.* — Un buste représentant *Napoléon Bonaparte*, consul. Cette figure est accentuée et rappelle bien les traits du jeune et ardent général des armées d'Italie et d'Egypte. — Un groupe de chiens, bronze ciselé de J. Moigniez, placé sur la cheminée.

Mais procédons avec plus d'ordre. Au lieu de suivre les objets dans l'ordre de placement dans la vitrine, nous allons rassembler toutes les sculptures sur ivoire, sur marbre et argile et sur bois.

Et d'abord évacuons deux petites vitrines renfermant des pagodes chinoises en racine d'aloès, l'une appartenant à M. Montagne, l'autre à M. E. Cangardel. C'est réellement charmant ; on dirait des réductions de monuments en ivoire sculpté. Il a fallu du temps sans doute pour faire un ouvrage pareil, mais, comme on le voit, la matière première n'est pas onéreuse, et il faudrait infiniment plus de peines et de soins pour traiter le même sujet sur ivoire et sur marbre. Voilà une œuvre d'art à bon marché.

Les objets d'ivoire sculptés les plus saillants sont : un étui chinois, à M. Bonie ; un reliquaire en ivoire, forme de croix, à M. Raynaud ; un *St Jean-Baptiste* à M. de Laromiguière. Cette figurine délicatement ouvragée a dû servir à un bûcher. — Une rape à tabac du XVI^e siècle, à M. Bessières, de Cambayrac. — Mais les objets les plus précieux dans ce genre sont ceux qui étaient placés dans un encaze en verre : un éventail d'ivoire sculpté et deux petits cornets à dés. Ils témoignent de la patience et du talent chinois ; il est impossible de pousser plus loin la finesse du travail.

Mais voyez les marbres et argiles de la vitrine. — Un médaillon en marbre représente Bossuet ; il appartient à M. Calmette. — Deux médaillons en ambre représentent Napoléon et Marie-Louise ; le profil de Napoléon Empereur est dessiné avec une délicatesse admirable.

Nous classons dans cette catégorie un baptême de *Sauveur*, sculptures sur albâtre, appartenant à M. d'Armagnac. Trois autres ouvrages du même genre étaient appendus dans le deuxième salon. Ces morceaux sont d'un travail soigné ; ils sont grandement endommagés. — Un lion en argile assez bien modelé. — Deux indiens en terre cuite, provenant de Calcutta, ont le mérite du cachet original.

Sculptures sur bois. Nous y comptons un cadre en bois sculpté, appartenant à M. Calmette. Le dessin est d'un très-bon goût et le bois est ajouré avec beaucoup de soin. — Un petit panneau (c'est plutôt un motif de frise), fort bien fouillé, à M. Landrévy ; un *moissonneur*, à M. Berton ; une *Ste Madeleine*, à M. de Pebeyre. — Mais nous n'oublierons pas d'inscrire un travail digne d'éloges quoique peu apparent : les attributs de la *musique et des arts*, en bois d'ébène, par M. Picard de Cahors.

Au milieu des objets que nous venons d'énumérer se trouvent mêlés quelques autres ayant un mérite de pure curiosité. Par exemple : un petit calendrier de poche pour l'année 1775, à M. Bessières, de Cambayrac ; une cassolette en argent doré, à M. Bonie ; un collier arabe en or, à M. de Colomb ; un chapelet amulettes à M. Berton ; un chapelet chinois provenant du palais d'été, à M. Iches ; un plateau en laque de Chine, à M. Calmette ; un panneau enluminé tableau russe sur bois, sujet religieux, à M. Du Tillet ; une boîte chinoise et un porte-cartes en argent (Japon) à M. P. Cangardel... etc.

Considérez encore quelques meubles d'orfèvrerie et d'industrie, anciens et modernes : deux salières montées, en argent repoussé ; une soupière en argent repoussé et ciselé, à M. Bessières, maire de Cahors ; un tête-à-tête en vermeil ciselé, à la ville de St-Céré ; un porte-huillier en argent repoussé à M. Besse de Figeac ; deux salières de porphyre rouge à M. Du Tillet ; un calice (vermeil et platine), provenant de Sébastopol, à M. Raynaud ; une boîte à jeu chinoise en laque à M. Bessières de Cambayrac.

Cependant nous devons parler des bronzes anciens, et notamment de la collection si intéressante de M. Montaut. Voici le détail qui en a été donné par le catalogue : Un épervier sacré, coiffé du Pschent ; eulogie de St-Meunas, avec son portrait de profil (terre cuite) ; eulogie avec figure de Daniel (terre cuite) ; deux statuettes d'Isis ; statuette en bois de

Ah ! fit-il en s'asseyant, commençons par boire. J'ai le gosier sec en diable. Eh ! bien Perrinet où est ma coupe ?

— La voici, Monseigneur, répondit Perrinet, mal assuré, en présentant à son maître la coupe dans laquelle, il venait de jeter quelques pincées de la poudre de Césari Tornéo.

— Ta main tremble ; dit Philippe en prenant la coupe.

— Vous croyez, Monseigneur ?
— Parbleu ! j'en suis sûr. Ah ! l'âge vient, Perrinet ; l'âge vient !

— Et puis, si je tremble un peu, l'orage y est pour quelque chose.
— Un simple déplacement de l'atmosphère t'irrite à ce point ?
— Hélas !

— Eh ! bien, fais comme moi ; pour neutraliser l'effet du temps, bois sec et beaucoup.
Philippe vida sa coupe. Perrinet éprouva la velléité d'arrêter son maître, mais... il le laissa boire ; c'est étonnant ; dit Philippe après avoir bu ; ce vin me paraît aujourd'hui d'un moelleux particulier ! C'est de la tisane, de l'excellente tisane. Encore un coup !

Il tendit la coupe à Perrinet qui la remplît et n'oublia pas de la saupoudrer en conscience. Mais, au moment où Philippe de Jean achevait de la vider, ses yeux se fermèrent, sa tête tomba plus tôt qu'elle ne s'abaissa sur la table. Le narcotique de Césari Tornéo venait de produire son effet.

Peu habitué à des scènes de ce genre, Perrinet se mit d'abord à trembler de tous ses membres ; mais cette crise ne dura pas longtemps. Perrinet tenait à sa guenille c'est-à-dire à sa peau, et il ne se dissimulait pas qu'elle courait quelque danger si, dans les opérations qu'il allait entreprendre, il lui arrivait d'avoir un témoin à la langue bien pendue. Par bonheur, il était seul dans la salle à manger lorsque

sycamore, de la déesse Neith ; Horus, coiffé de la double couronne ; Imouthès, assis ; Osiris, coiffé du Pschent, debout ; un chat assis ; un chat accroupi sur son socle, avec hiéroglyphes ; un bœuf Apis, avec son adorateur ; deux pieds de coffre en bronze ; une lampe, tête de nègre ; un prêtre Egyptien, sculpture sur pierre ; une figurine. — Tous ces objets, pour la plupart en bronze, ont été rapportés d'Egypte, par M. Montaut. Ils sont d'une conservation parfaite et d'une authenticité incontestable ; ils témoignent d'un état de civilisation très avancé.

Mais pourquoi serions-nous surpris de la richesse de ces épaves de la civilisation Egyptienne, lorsque nous trouvons dans l'exode XXX, 4, — que les Israélites ne manquaient pas d'excellents ouvriers, au moins au temps de Moïse ; ils savaient fondre et fabriquer les métaux ; ils savaient tailler et graver les pierres précieuses. Bezelel et Ooliab avaient fait le tabernacle et tout ce qui était nécessaire pour le service de Dieu ; et on citait pour la fonte des figures, les chérubins de l'arche et le veau d'or. D'ailleurs on sait les artifices et les machines qui sont nécessaires pour ces ouvrages. — Cette antiquité si éloignée n'était pas grossière et ignorante, comme beaucoup se l'imaginent.

Nous pourrions citer encore une quantité d'objets de bronze, particulièrement un ancien sceau et une cuillère de bronze, une vierge en bronze doré trouvée dans les ruines du château de Gourdon, un encensoir ancien en bronze, un christ en bronze ; une hache taillée et polie en serpentine et des argiles anciens ; une lampe romaine trouvée à Carthage, etc ; — un reliquaire (X^e siècle) couvert de cuivre émaillé, une croix byzantine ; — des clefs anciennes, une ancienne serrure à secret, en un mot mille petites curiosités qu'il est impossible de désigner et surtout d'apprécier ici.

Parlerons-nous aussi des collections de médailles et monnaies anciennes de Cahors ! de monnaies arabes et étrangères ! d'une pièce napolitaine à l'effigie du roi Murat, et d'une médaille en fonte représentant le général Fabvre ? — On ne l'attend pas de nous, car ces choses doivent être examinées en détail de visu, par ceux qui y prennent intérêt et ne peuvent qu'être signalées rapidement.

Mais nous nous appesantirons volontiers sur une collection d'armes anciennes et arabes. Suivez-nous plutôt : un pistolet arabe, garni en argent et corail, à M. de Colomb ; un fusil florentin à M. le comte Joachim Murat ; un yatagan arabe avec gaine en argent, plus un poignard monté en argent, avec manche en corne de rhinocéros, à M. le colonel Pavas ; des pantoufles richement brodées à M. Berton ; un poignard byzantin monté en argent, une cartouchière et un porte-pistolet arabes, un sabre arabe, avec fourreau en argent, à M. de Colomb ; une paire de pistolets Louis XV montés en argent, à M. Dubois ; un poignard turc à M. Graniou ; — enfin des objets tirés du musée Bonie et au sujet desquels le magistrat de savoir et de goût que Cahors regrette à bien voulu nous transmettre les détails qu'on va lire.

Un yatagan arabe monté en argent ; ce yatagan appartenait à un des exécuteurs du Dey d'Alger. Il y a autant de marques sur la lame que de têtes coupées. — Un harnachement arabe ; bride, mors et rênes, rapporté de Tunis par M. Bonie ; — une poire à poudre très curieuse, prise par le général de la Hitte à la Casbah d'Alger, en 1830, et donnée à M. Bonie père ; — un drapeau marocain. Ce drapeau marocain est historique : il a été pris par Abd-el-Kader, dans un engagement qui eut lieu entre les troupes de l'ex-émir et les marocains, sur les bords de la Matnia. M. Bonie l'a reçu de M. le baron Rousseau qui le tenait d'Abd-el-Kader ; M. Rousseau était attaché à la personne de l'ex-émir pendant sa captivité au fort Lamalgue, près de Toulon.

Une carabine de fabrication persanne, et non marocaine comme le livret l'a indiquée, nous observons que cette arme est précieuse en cela que l'incrustation d'or sur du Damas, n'est point encore pratiquée en Europe ; du reste la perfection de ce procédé peut donner une idée du génie de l'industrie Orientale. Qu'est-ce à dire ? nous avons vu dans un ouvrage récent un amorçoir arabe en argent, dont le goût, l'élégance, la richesse d'ornementation prouvaient que nous pouvions encore faire plus d'un emprunt utile à l'imagination arabe.

A. CALMELS.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.
DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Monteur du 12 juillet.
Nouvelles du Mexique :
Pueblita, à la tête de 1,500 à 2,000 hommes avec

Philippe de Jean s'endormit ; par bonheur encore, il n'y vint pas un domestique pendant que Perrinet transportait, avec quelque peine, son maître dans le fruitier. Il est vrai de dire que Perrinet avait prévenu le service ordinaire de Monseigneur qu'il était dispensé, pour ce soir-là, de fonctionner comme d'habitude. Enfin, tout se passa pour le mieux.

Après avoir éteint les lumières et fermé solidement à clef non seulement le fruitier mais encore la salle à manger, Perrinet se mit en devoir de porter aux soldats du château de Salviac le vin saupoudré qui devait les plonger dans un sommeil profond. Mais une crainte vint l'assaillir. Témoin de l'effet subit produit par ce breuvage, il se dit que si chaque soldat, à mesure qu'il boirait, s'endormait instantanément, il n'y aurait pas de sûreté pour lui, Perrinet, à les inviter à boire l'un après l'autre. Les derniers à la distributions pourraient lui faire un nouveau parti. Pour remédier à cet inconvénient, il prit au buffet trente timbales d'étain d'une capacité raisonnable.

Arrivé au poste, Perrinet, au nom du seigneur de Salviac, réunit tous les soldats ; il envoya même chercher ceux qui faisaient le guet ; et quand ils furent au grand complet :

— Mes amis, s'écria Perrinet, monseigneur et maître, dans sa sollicitude pour de braves gens qui s'emploient d'une manière si efficace à la défense de ses terres et châteaux, m'a confié l'agréable et flatteuse mission de vous distribuer une cruche de son meilleur vin ; il a pensé que, par ce temps de chaleur accablante, vos gosiers auraient besoin d'être rafraîchis, et que vous éprouveriez un certain plaisir à boire à sa santé.

(La suite au prochain numéro.)

LE TOUR DU MONDE.
Sommaire de la 28^e livraison.
Le Spitzberg, par Charles Martius, texte inédit, — des- sins de Foulquier et Rapine.

de l'artillerie, ayant attaqué, le 4^{er} juin, la ville de Santiago défendue par 90 zouaves et 400 mexicains, sous les ordres de M. Mouron, capitaine aux zouaves a été rudement repoussé, laissant une centaine de morts sur le terrain.

Dans la même région, le colonel de Potier, a remporté un brillant avantage sur des troupes commandées également par Puebla. Ces troupes se sont enfuies par la Florida, dans la direction du Sud.

Par décret, ont été nommés : Président de la Société des secours mutuels, des anciens militaires, dite de *Saint-Napoleon*, à Souillac, M. Doussot, maire. — Président de la Société de secours mutuels de la commune de Martel, M. Labrunie-Laprade, juge de paix.

Dimanche dernier Pradines célébrait sa fête patronale. Dès le matin, des omnibus partis de Cahors, transportaient au village une affluence considérable. Chacun avait son couvert mis chez une famille de l'endroit, et venait gaiement s'asseoir à la table hospitalière. Bientôt le petit village avait l'aspect d'une grande ville. La place était encombrée de promeneurs. Dans la matinée, une messe, célébrée en l'honneur de saint Martial, attirait à l'église les autorités et la population.

Dans l'après-midi, le bal a commencé, malgré le soleil, et l'entrain n'a pas failli un seul instant. Sous des guirlandes de fleurs et de verdure, la jeunesse, au visage empourpré, prenait ses vigoureux ébats, s'excitant à la danse par ces cris nerveux que l'on connaît. Puis sont venus les exercices, toujours vus avec plaisir, du mât de cocagne. Les concurrents ont fait merveille, et ont excité bien des fois les rires et les applaudissements de la foule. Le soir, la Mairie resplendissait de lumières.

C'était la première fois que Pradines mettait tant de pompe à la célébration de sa fête patronale, durant laquelle l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner.

On écrit de Puy-l'Evêque : La récolte vinicole promet toujours d'être très-abondante. Le temps lui est on ne peut plus favorable ; pas de brouillards à l'époque de la floraison, et, par suite, peu de coulure, une chaleur convenable au développement du grain, et enfin un pluie assez abondante est arrivée à propos pour rafraîchir le sol, qui commençait à être altéré.

Les prix se maintiennent au même taux, mais il se fait peu d'enlèvements, la navigation sur le Lot étant interrompue pendant les trois mois de l'été.

On nous écrit de Gramat : Le 6 du courant, vers les dix heures du matin, une jeune fille de 14 ans, en condition à Gramat, commit l'imprudence de se baigner les pieds à une mare, au sortir de table. A peine avait-elle touché l'eau qu'elle s'affaissa sur elle-même et tomba inanimée.

Le même jour, au village de Ségalat, un homme de 42 ans tombait de sur un arbre qu'il émondait et se brisait l'épine dorsale. La mort a été instantanée.

Les nommées S. et C., vidaient, hier au soir, vers huit heures, en pleine rue de la Mairie, à Cahors, leurs vieilles rancunes. Les coiffures volèrent bientôt avec les cheveux et les gros mots. La police mit aussitôt un terme à ce scandale, en enfermant les tapageuses au violon.

La troupe lyrique de M. Cavé débute demain au soir sur notre scène.

La *Patrie* annonce qu'il doit être procédé très-prochainement, en exécution de la dernière loi sur la pêche fluviale, à une reconnaissance générale de tous les barrages sur lesquels il pourra être nécessaire d'établir des échelles pour faciliter la remonte du poisson.

Cette mesure, qui est déjà appliquée depuis longtemps sur les principaux cours d'eau d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, où elle a donné d'excellents résultats, favorisera le repeuplement des rivières dans notre pays.

Aussitôt que l'enquête sera terminée, les propriétaires des barrages qui réclament l'établissement d'échelles à poisson, seront mis en demeure d'exécuter ces ouvrages dans des délais déterminés.

Bien que le projet de loi sur l'instruction primaire soit renvoyé à l'an prochain, le gouvernement a l'intention d'apporter immédiatement d'importantes réformes dans ce service public. Les conseils généraux et les conseils municipaux vont être saisis de propositions relatives à la fondation d'écoles de filles ou de salles d'asile. D'autre part on favorisera, autant que possible, la gratuité dans les établissements des boursiers considérables avec augmentation du traitement de l'instituteur. Quant aux communes de faible agglomération, les mairies seront invitées à étendre la liste des élèves gratuits et à organiser des classes d'adultes.

Le 7 juillet 1790 la magistrature paternelle des juges de paix fut créée en France. Il y a aujourd'hui 75 ans et cinq jours.

Le sieur Rivière a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de mettre en loterie les objets qu'il avait exposés, et qui ont eu le 1^{er} prix (médaillon d'argent). Les personnes à qui on n'aurait pas soumis la liste, et qui désiraient des billets, sont informées que le dépositaire est le sieur DELSAUD (Etienne), attaché au service des bureaux de la Mairie.

OBLIGATIONS FONCIÈRES ET OBLIGATIONS COMMUNALES DE 500 FR. 5 0/0.

Ces titres de 500 fr., rapportant 25 fr. par an, sont émis en représentation des prêts consentis par le Crédit foncier. Les intérêts sont payables dans toutes les Recettes des Finances, les 1^{er} mai et 1^{er} novembre.

On souscrit au pair, à l'Administration centrale, r. Nve-des-Capucines, 19, à Paris, dans toutes les Recettes des Finances, et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.
Séance du 9 juillet 1865.
19 versements dont 3 nouveaux. 1,947 »
3 remboursements pour solde 1,502⁷¹

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Mariages.
42 juillet Roldès (François), militaire en retraite et Bardou (Catherine).
Décès.
9 — Pinochet (Augustin-Casimir), architecte, 35 ans.
Pour la chronique locale, A. Layton.

Extérieur.

LA PRESSE EN POLOGNE.

On écrit de Varsovie qu'un nouveau journal politique a paru sous le titre de : *Courrier quotidien*. Le fondateur de ce journal est M. Koutch, ancien rédacteur du *Courrier de Varsovie*, qui avait été déporté lors des derniers événements dans les provinces éloignées de la Russie et qui a obtenu sa grâce, il y a deux mois. Un autre journal politique polonais *Haslo* (La consigne) a paru récemment dans la ville de Lemberg, en Galicie. Cet organe compte parmi ses collaborateurs l'écrivain le plus célèbre en Pologne, M. Joseph Kraszewski.

AMÉRIQUE.

On écrit de Washington, le 27 juin : Le 2⁴ du courant, M. Johnson, a donné audience à une députation de Caloriciens du Sud et leur a déclaré la politique qu'il entend suivre envers la Caroline du Sud.

Je ne vois pas, leur a-t-il dit, entre autres choses, au droit de sécession, et si l'esclavage en vient à s'insurger pour forcer la main au gouvernement, il faut que le gouvernement triomphe, l'esclavage a été tué par cette guerre, et lors même que je le désirerais, je ne pourrais aujourd'hui le rétablir dans son premier état. Je continue fermement de proclamer la liberté de la parole et celle de la presse, de m'opposer aux recherches illégales, à l'appropriation des biens particuliers dans l'intérêt public sans compensation. Selon moi, le froitement de cette rébellion a usé la nature et le caractère de l'esclavage. C'est une institution morte à jamais, et je voudrais que la Caroline du Sud consente à le reconnaître. Dès qu'elle aura prouvé qu'elle en est bien convaincue en acceptant et en dressant l'amendement à la constitution qui abolit formellement l'esclavage, elle sera autorisée à rentrer dans le Congrès fédéral.

Les envoyés ont répondu au Président que la Caroline du Sud était tout disposée à renoncer à l'esclavage. On attend à ce que le président nomme dès cette semaine un gouvernement provisoire et commence la réorganisation de cet Etat.

Différents ordres ont été publiés dans le Sud pour régler la manière d'en agir avec les noirs.

A Mobile, le témoignage d'un nègre sera reçu à l'avenir par les tribunaux de même que celui des blancs.

Les gages des travailleurs noirs dans la Géorgie ont été ainsi fixés : Les domestiques mâles recevront de 6 à 10 dollars par mois ; les femmes de 5 à 8. Les laboureurs mâles seront payés 7 dollars et les femmes 6. Mais le maître devra les nourrir, les chauffer et les soigner pendant leurs maladies. Celui qui aura chez lui un nègre infirme ne pourra le chasser de sa maison, et sera tenu de fournir à ses besoins, en retenant toutefois sur les gages de ses autres domestiques noirs valides, la somme nécessaire pour se rembourser des dépenses faites pour le malade.

Pour extrait : A. LAYTON.

Faits Divers.

La grève des célibataires vient à l'appui de la thèse soutenue par M. Dupin au Sénat.

La *Publicité* de Marseille raconte que : « Six mille jeunes hommes de 20 à 40 ans, se sont réunis dans les terrains vagues de la Belle-de-Mai, et là, la main dans la main, ont juré de ne plus songer au mariage jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'au moment où un changement radical s'opérerait dans les mœurs de nos demoiselles.

Plus de toilettes tapageuses et ruineuses, plus de coquetteries, plus de désirs de grandes dames, plus d'oisiveté coûteuse, le retour aux mœurs simples et primitives, le retour aux habitudes d'économie et de ménage, à la vie de vraies mères de familles et d'épouses modestes, telles sont les conditions posées par la grève des célibataires.

» Ainsi, avis au beau sexe ! — C'est plus grave qu'on ne pense.

Le docteur Arnal, médecin de S. M. l'Empereur, rend compte en ces termes dans l'*Union médicale*, des bons effets qu'il a obtenus de l'emploi du **Phosphate de fer**, de LERAS, docteur ès-sciences :

« Sa forme liquide, qui permet une absorption rapide, lui donne un avantage immense sur la pilule et surtout la pilule argentée ; car cette dernière trompe le médecin, fatigue en pure perte l'estomac, passe dans les intestins sans avoir subi la moindre altération, et franchit le rectum lui-même, à l'instar des corps étrangers. Il ne produit jamais ces constipations rebelles, que l'on observe si souvent à la suite de l'emploi des autres sels de fer, et grâce sans doute au phosphore qu'il contient, il réveille l'appétit en même temps qu'il favorise la digestion. Enfin, il produit à peu près constamment d'excellents résultats, soit dans la dyspepsie, soit dans la chlorose, soit dans l'aménorrhée, soit à la suite des hémorragies trop abondantes ou trop répétées, soit dans les fièvres typhoïdes, soit dans la diabète ; bref, dans toutes les circonstances où il est nécessaire de relever les forces épuisées, ou de redonner au sang ses principes normaux altérés ou perdus ; j'aurais bonne envie d'ajouter encore que, même dans le lymphatisme, il est pour moi supérieur aux préparations iodées. »

UN DRAME MARITIME

Le paquebot *Lafayette*, après avoir touché à Brest, est arrivé jeudi matin, à neuf heures, au Havre.

Voici le rapport plein d'intérêt du capitaine Bocande, qui a sauvé 44 passagers du *William-Nelson*, incendié en mer :

« Nous sommes partis de New-York, emportant 240 passagers, le vendredi 23 juin, à neuf heures du matin. Nous avons fait bonne route, par un temps magnifique, jusqu'au mardi soir 27.

« Ce jour, vers quatre heures et demie du soir, l'officier de quart signala deux embarcations qui paraissaient chargées d'hommes. Nous nous dirigeâmes immédiatement sur elles, et nous recueillîmes 24 hommes et 6 femmes. Le

Le n° 992 du Bulletin des Actes administratifs de la Préfecture contient ce qui suit :

CONSEILS MUNICIPAUX. Ouverture de la session ordin. d'août. Le Préfet du département du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 15 de la loi du 5 mai 1855, sur l'organisation municipale, ensemble les instructions ministérielles ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour l'ordre et la régularité des opérations auxquelles les conseils municipaux auront à se livrer pendant la session ordinaire d'août prochain, de fixer le jour de l'ouverture et celui de la clôture de cette session,

ARRÊTE :
ARTICLE 1^{er}. — L'ouverture de la troisième session ordinaire des conseils municipaux pour 1865 est fixée, pour toutes les communes du département, au dimanche, 6 août prochain, et la clôture au mardi, 15 du même mois.

ART. 2. — MM. les Maires convoqueront individuellement, par écrit, chacun des membres du conseil municipal. Dans le cas où il y aurait lieu de voter des impositions extraordinaires, MM. les Maires appelleront à la réunion les plus forts contribuables et prendront les précautions nécessaires pour que ces contribuables assistent à la séance, en nombre égal à celui des conseillers municipaux en exercice.

ART. 3. — Pendant la durée de la session, les conseils municipaux pourront s'occuper de tous les objets intéressant les communes et rentrant dans les attributions municipales.

ART. 4. — MM. les Sous-Préfets et les Maires du département sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la préfecture, le 5 juillet 1865.

CH. DE PEBEYRE.

ENFANT ABANDONNÉ. — Jugement à publier.

Par jugement définitif, en date du 17 mai 1865, rendu sur les poursuites du ministère public, la nommée Marie Counort, âgée de 22 ans, couturière, née et demeurant à Terron, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, déclarée coupable d'avoir, le 30 janvier 1865, exposé et délaissé son enfant nouveau-né en un lieu solitaire, a été condamnée à trois mois d'emprisonnement et aux frais par corps, en vertu des articles 349 et 463 du code pénal. Le greffier par interim du tribunal, LACAM.

Programme des primes générales proposées par la Société d'Agriculture dans sa Séance du 27 mai 1865.

Concours de bestiaux à Figeac, le vendredi 15 septembre 1865, à une heure après-midi, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

Concours de labourage, dans l'arrondissement de Figeac. (Un avis spécial fera connaître le jour pour la tenue de ce Concours.)

MM. les Maires et les propriétaires sont invités à désigner, sans retard, à la Société, le lieu et le domaine, le long d'une route, qui conviendraient le mieux pour cette solennité.

PREMIÈRE PARTIE.

Prime d'honneur en 1865.

Une prime d'honneur sera décernée, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur de l'arrondissement de Figeac, siège des concours de bestiaux et de labourage dont l'exploitation sera la mieux dirigée, et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Cette prime d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de cent francs, en une somme de 200 francs en argent et en une somme de 400 francs que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation d'après leurs mérites constatés au moment de la visite. 400

2^o Drainage et Irrigations.

Deux primes : de 400 fr., 80 fr., aux agriculteurs qui se seront livrés au drainage ou aux irrigations, sur une contenance d'un hectare au moins. 480

3^o Plantations de mûriers, d'arbres fruitiers et forestiers.

Deux primes : de 100 fr., 60 fr., aux plus belles plantations de mûriers et d'arbres fruitiers, faites en 1862, 1863 et 1864, ci. 460

4^o Granges étables et celliers perfectionnés.

Deux primes : de 400 fr., 60 fr., aux granges étables et celliers construits sur un système perfectionné. 460

Ceux qui auraient déjà été primés dans les quatre catégories ci-dessus, n'auront droit qu'à des rappels de primes ou à des mentions honorables.

5^o Elèves de la Ferme-Ecole.

La Société accordera 400 fr. en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr., aux deux élèves de la Ferme-Ecole du Montat qui auront obtenu les numéros 2 et 3 aux examens de sortie en 1865, ci. 400

DEUXIÈME PARTIE.

Concours de Bestiaux à Figeac, le 15 septembre 1865, jour de foire, à une heure après-midi, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

1^o Taureaux étalons.

Quatre primes : de 100 fr., 90 fr., 80 fr., 70 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, âgés d'un an au moins et de 36 mois au plus. Total. 340

2^o Vaches portières, pleines ou suitées.

Quatre primes : de 80 fr., 70 fr., 60 fr., 50 fr., pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année, ou qui seront pleines. Total. 26

3^o Verrats.

Deux primes : de 50 fr. 40 fr., aux verrats de belle race susceptibles d'améliorer l'espèce porcine. 90

4^o Truies portières.

Trois primes : de 30 fr., 20 fr., 15 fr., aux plus belles truies portières, pleines ou suitées. Total. 65

5^o Bœliers étalons.

Six primes : de 30 fr., 25 fr., 20 fr., 15 fr., 15 fr., 15 fr.,

aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux bœliers étalons de 2 à 3 ans. Total. 420

TROISIÈME PARTIE.

Concours de labourage.

Dans le concours de labourage, une somme de 300 fr. sera distribuée en quatorze primes : une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 fr., ci. 300

Indépendamment des primes aux laboureurs il sera décerné deux primes, l'une de 100 fr., l'autre de 50 fr., aux instruments aratoires qui auront le mieux fonctionné au concours de labourage ci. 325

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1^o La limite d'inscription pour la prime d'honneur, pour le drainage et les irrigations, les plantations d'arbres, les granges et celliers perfectionnés, est fixée au 1^{er} août.

Les concurrents pour ces primes devront fournir des plans figuratifs avec contenance et une description très-détaillée des améliorations, drainage, irrigations, plantations et constructions pour lesquelles ils voudront concourir.

2^o Tous les animaux devront être rendus sur le lieu du Concours, à midi.

3^o Les animaux de toute espèce qui seront primés à Figeac par la Société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société.

4^o Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

5^o L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

6^o Les jurys qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les trois parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues.

7^o Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme ; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport.

Cahors, le 27 mai 1865.

Le Secrétaire, CH. IZARN, juge. Le Vice-président de la Société, CAVIOLE, docteur-médecin.

Le PRÉFET du département du Lot, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

ARRÊTE :

Le programme des primes proposées par la Société agricole et industrielle du département du Lot, dans sa séance du 27 mai 1865, sera publié et affiché, par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du département ; il sera, en outre, inséré au Recueil des actes administratifs.

Cahors, le 12 juin 1865. Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

capitaine du navire naufragé me fit le récit suivant :

« Je suis Américain, je me nomme John Levi, je commandais un beau navire de New-York, le *William-Nelson*, du port de 1,039 tonneaux, monté par 30 hommes d'équipage. Je suis parti d'Anvers le 2 juin dernier, et de Flessingue le 4, emportant une cargaison de 600 tonneaux de rails et diverses autres marchandises, et 450 émigrants; je me rendais à New-York. Hier, à midi et demi, je venais de faire mon point, qui me mettait par 40° 21' de latitude et 50° 22' de longitude du méridien de Greenwich, lorsque j'appris qu'un feu fumigant, mes hommes venaient de mettre le feu au navire. Je fis tous mes efforts pour l'éteindre, mais il se propagea avec une si effrayante rapidité, qu'il me fut impossible de m'en rendre maître. Je fis alors mettre les quatre canots à la mer. Dans le trouble indescriptible qui s'était emparé de tous les esprits, les premiers prêts s'y précipitèrent. Resté à mon bord, je fus bientôt enveloppé par les flammes et obligé de me jeter à la mer, où je fus recueilli par un des canots. Mon navire tout en feu, les cris de mes infortunés passagers mourant dans les flammes ou se noyant sans que je pusse les secourir; c'était horrible! Ce matin, vers quatre heures, tout avait disparu. Mes quatre canots étaient chargés de monde; je leur ordonnai de me suivre, et je me dirigeai vers le nord-ouest, pensant que sur cette route j'aurais chance de rencontrer des navires. Mais deux autres canots ne doivent pas être très-éloignés. »

D'après ces détails, désireux de sauver les deux autres canots, contenant encore un grand nombre de personnes, et après m'être concerté avec l'agent des postes, je fis route au sud du monde. Presque aussitôt la vigie signala « une voile devant; » puis, au coucher du soleil, vers sept heures 40 minutes, « un canot à grande distance par habord avant. » Je fis de suite gouverner sur lui; mais le navire à voiles, étant plus rapproché, l'aborda le premier et recueillit une femme, quatre enfants et neuf hommes. Ce navire était l'*Ilman*, russe finlandais, capitaine Adolphe Niska, venant de la Havane et se rendant à Marseille. Je fis amener le long de son bord dire au capitaine le sauvetage que j'avais fait, lui demander si le canot qu'il venait de recueillir provenait du *William-Nelson*, lui dire que j'offrais asile aux naufragés et enfin leur demander des renseignements sur le quatrième canot et sur les épaves du

navire. Les 14 naufragés du troisième canot vinrent de suite à bord et me dirent :

« Qu'ils avaient quitté le quatrième canot à quatre heures du soir; qu'il contenait 37 passagers; qu'ils croyaient qu'il était peu éloigné, et que, d'après leur estime, il était dans le sud-est un quart est. »

Je continuai donc mes recherches en suivant cette direction, et, comme la nuit s'était faite, je fis tirer toutes les cinq minutes un coup de canon, et alternativement lancer une fusée.

A onze heures du soir, je perdîs tout espoir de retrouver le quatrième canot ou quelques malheureux réfugiés sur des épaves; la nuit était trop obscure et je devais avoir dépassé le lieu du sinistre. Je dus donc satisfaire à mes devoirs impérieux: j'avais 455 personnes à bord et j'étais dans l'impossibilité de perdre beaucoup de temps; je donnai l'ordre de remettre le cap en route.

Le capitaine russe m'ayant fait dire qu'avec la faible brise qui régnait alors il allait passer la nuit à veiller, j'ai quelque espoir qu'il aura pu recueillir le quatrième canot.

Les 44 naufragés que nous avons recueillis ont été, à bord, l'objet de la sympathie de tous mes nombreux passagers. Les dames se sont pressées de pourvoir les femmes et les enfants. M^{me} la baronne de Stoecke, femme du ministre de Russie à Washington, a fait elle-même en faveur de ces infortunés une collecte dont le produit a été de 2,862 fr., qui leur ont été répartis.

Les derniers jours de ma traversée n'ont rien offert de remarquable. Nous avons eu de gros vents de sud-ouest et de la brume, qui m'a beaucoup gêné pour l'atterrissage.

Le mardi 5, à huit heures et demie du soir, j'arrivais sous le feu tournant d'Ouessant. Le lendemain, à six heures, après avoir vainement attendu toute la nuit, j'ai pu avoir un pilote de Maline, qui m'a conduit à Brest, où j'ai mouillé à neuf heures et demie du matin.

Nous y avons débarqué quatre-vingt-trois passagers, et à midi et demi nous faisons route pour le Havre, où nous sommes arrivés ce matin, à neuf heures.

Dès l'arrivée, en rade du Havre du *Lafayette*, M. le consul des Etats-Unis a envoyé son vice-consul à bord pour remercier, au nom du gouvernement américain, le capitaine Bocard et son équipage de leur conduite si généreuse et si courtoise.

J'espère seulement, le *Lafayette*, qui est arrivé en rade du Havre hier matin, vers neuf heures, a fait son entrée dans le port.

En attendant, le remorqueur le *Jupiter* est allé prendre les passagers du transatlantique et les a débarqués sur le Grand-Quai.

« Une grande émotion, dit le *Journal du Havre*, règne en ville, où les naufragés, recueillis par le *Lafayette*, sont de toutes parts interrogés avec la plus vive sympathie sur les circonstances de la catastrophe.

On raconte déjà une foule d'épisodes dramatiques; en voici deux dont l'exactitude nous est particulièrement attestée :

« Une jeune femme, mariée depuis peu de temps et enceinte, s'est accrochée dans la bagarre à un des matelots de l'équipage, croyant que c'était son mari. Le matelot a nagé avec ce fardeau jusqu'à une embarcation, et tous deux ont été recueillis. Mais alors qu'on juge de la stupéfaction douloureuse de la pauvre femme en reconnaissant son erreur. Il lui reste cependant l'espoir que son mari aura été sauvé par la quatrième embarcation, dont on n'a pas encore de nouvelles.

« Un émigrant, père de famille, après avoir eu le bonheur de sauver des flammes et de l'eau ses quatre enfants, est retourné à la nage, de l'embarcation où il se trouvait, à bord du *William-Nelson* en feu, où était restée sa femme. Il la prend dans ses bras, la jette à l'eau, s'élançant après elle, la soutient et la conduit saine et sauve jusque vers l'embarcation où étaient les enfants. Toute la famille était sauvée. »

L'émir Abd-el-Kader, arrivé à Paris, le 8, à 6 heures du soir, avec une suite de 12 à 15 personnes, est installé au n° 17 de la rue Lord-Byron, à Beaujon, avec jardin en terrasse sur la grande avenue des Champs-Élysées au n° 142, près la place de l'Etoile. Hier, dans l'après-midi, l'émir est sorti en voiture pour aller faire visite à l'ambassadeur de Turquie, aux ministres des affaires étrangères, de la guerre, etc. — C'est cette après-midi que l'émir doit être reçu par S. M. l'Empereur.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Etude de M^e HÉBRARD, avoué à Gourdon.

Vente à suite de surenchère.

Le 18 juillet 1865, à onze heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé, à la requête de Marie Marty, de Martel, à la vente des Immeubles dont la désignation suit, appartenant à Antoine Fromentze, boulanger à Martel :

- 1° Un Pâtis, situé à Martel, n° 792, section H ;
- 2° Une Maison, au même lieu n° 793, H ;
- 3° Le Sol de ladite maison, n° 793, H ;

La mise à prix est fixée à 4,425 francs.

Même Etude. Par jugement du 30 mai 1865, la dame Thérèse

Plagne, de Riel, commune de Bétaille, a été déclarée séparée de corps d'avec son mari Jean Chassial.

AVIS. — Le Sieur Groschamp (Jean) a cédé au département, cinq ares de terre, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 42, de Souillac à Lacave, moyennant la somme de 500 fr. (Extrait du *Gourdonnais* du 6 juillet 1865)

Etude de M^e DUSSER, avoué, à Figeac. Vente de biens immeubles appartenant à des mineurs.

Le 31 juillet 1865, à midi, il sera procédé en la maison du sieur Delbos, à Bullac, commune de Bous-sac, par devant M^e Fau, notaire, à Corn, à la vente des biens immeubles ci-après désignés, appartenant à Jean-Polycarpe, Adeline et Marie-Pezet, enfants mineurs.

- 1^{er} Lot.
- 1° Une terre et une pâture à Lacombe, portées à la matrice cadastrale de Bous-sac, sous les n°s 433 et 432, section D ;
- 2° Une terre, un pré, un jardin et une autre terre le tout joignant, n°s 434, 435, 436 et 437, sect. D ;
- 3° Maisons, sol de ces maisons, grange et patus, n°s 430, 430 bis, 438, 438 bis, 439, 439 bis, sect. D ;
- 4° Une pâture, n° 471, section D ;
- (Les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Bous-sac).
- 5° Deux pâtures n°s 513 et 514, section D.
- Mise à prix. 4,500 fr.
- Deuxième Lot.
- 4° Une terre au champ de Machavit, commune de Bous-sac, n° 472, section D.
- 2° Un bois sis au même lieu, n° 473, section D.
- Mise à prix. 2,000 fr.
- Troisième Lot.
- Une terre appelée Bressoles, n° 1846, sect. E ;
- Mise à prix. 700 fr.
- Quatrième Lot.
- Une terre au même tènement que dessus.
- Mise à prix. 650 fr.
- Le cinquième lot, sera composé d'une terre appartenant le quatrième lot. Mise à prix. 560 fr.
- (Extrait du *Mémorial de Figeac*, 5 juillet 1865.

Etude de M^e BOUYGUES, avoué à Figeac.

Extrait de saisie immobilière.

A la requête de Marie Estèves, veuve de François Colomb, demeurant au Ponté, commune de Cardaillac; contre Jeanne Colomb, épouse de Jean Falguières, demeurant au village de Bru, commune de Saint-Perdoux. Les biens immeubles ci-dessous désignés seront vendus en un seul lot, le onze août 1865, jour de vendredi, à huit heures du matin, à l'audience du tribunal civil Figeac.

- 1°. Un devant d'une maison située à Mauriac ;
- 2°. Le sol de ladite maison contenant 30 centiares ;
- 3°. Une châtaigneraie contenant 3 hectares, 13 ares

BOURSE DE PARIS.

11 juillet, 1865.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 p. o/0, emprunt de 1864.	67 45	» 25	» »
4 1/2 pour 100	97 00	» 80	» »
12 juillet.			
4 pour 100	67 45	» »	» »
3 1/2 pour 100	96 50	» »	» 50

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

RÉARGENTURE DES COUVERTS ET DE L'ORFÈVRERIE.



Nous faisons observer que toutes les pièces d'Orfévrie que nous livrons sont établies très-solidement et que la facilité que présentent nos procédés pour réargenter tous objets en métal permet de pouvoir toujours recharger d'argent les pièces dont l'usage aurait altéré la première argenteure: cette faculté rend l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE, d'une durée pour ainsi dire éternelle.

Aussi croyons-nous devoir appeler la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenteure de notre Orfévrie et de nos Couverts, et les met- Notre représentant est : à Cahors, MM. MANDELLI Frères.

tre en garde contre les offres de réargenteure souvent faites à des prix inférieurs aux nôtres. Les objets fabriqués par nous, même lorsqu'après un long usage, le métal inférieur apparaît à certaines places, contiennent une quantité notable d'argent dont nous tenons exactement compte. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité. CHRISTOFLE ET C^e.

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÈVIDE

ALFÈVIDE

CHRISTOFLE

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES CRISTAUX COMESTIBLES PORCELAINES

LAMPES ET HUILE

DE PÉTROLE

A VENDRE

L'ÉTUDE D'HUISSIER

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, Huissier, à Labastide-Murat.

Joli MAGASIN à louer

Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M^d de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.

Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.

S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

AVIS.

ON DEMANDE pour chacun des arrondissements de l'empire, une personne capable, offrant de bonnes garanties de moralité pour représenter une Société d'Assurances à primes fixes contre la grêle et contre l'incendie.

Pour renseignements et demandes d'emplois, s'adresser à MM. les Directeurs du *Treasure-des-familles*, rue St-Etienne, n° 7, à Cahors (Lot). Bonnes rétributions. (Affranchir.)

A VENDRE

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-mo-dérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.

CORS Oignons, etc. En 30 minutes on s'en débarrasse avec les LIMES CHIMIQUES AMÉRICAINES de P. Mourthé (breveté s. g. d. g.), fournisseur des armées; approuvées par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3000 cures authentiques. — Médailles de 1^{re} et de 2^{me} classes. — Les rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2000 soldats. (Voir le prospectus). — Prix : 3 fr. Dépôt général, 18, Boulevard Prince-Eugène, à Paris, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt, à Cahors, pharmacie Vinel.

Etude de M^e Ch. Besse de Laromiguière, avoué près le tribunal civil de Cahors.

Vente de biens de mineurs,

Devant M^e Bercegol, notaire, à Albas, et M. Pagès, notaire à Castelfranc, le dimanche, seize juillet courant, à dix heures du matin, dans une des salles de la mairie d'Albas.

Les biens à vendre appartiennent à M. Joseph-Pierre-Antoine-Raymond-Hipolyte Dulac, domicilié à Albas, et dépendent de la succession de M. Palotte, quand vivait, propriétaire et domicilié à Albas, et sont vendus à la requête de M. Raymond-Antoine-Hipolyte Dulac, père et tuteur légal de son fils mineur. Ces biens consistent en deux maisons sises dans Albas, une briquetterie avec des terres labourables en dépendant, de belles vignes en plein rapport, et donnant un vin de première qualité, et un bois sis au Rédoulayré, commune d'Albas.

Le total des mises à prix s'élève à la somme de quarante-quatre mille trois cents francs. (Pour les détails des lots voir le n° du *Courrier du Lot* du 21 juin dernier.)

Les personnes qui désireront prendre d'autres renseignements, devront s'adresser à MM^{es} Bercegol et Pagès, notaires détenteurs de la minute du cahier des charges, à M. Dulac, tuteur, domicilié à Albas, ou à M^e Ch. Besse de Laromiguière, avoué à Cahors, poursuivant la vente.

Le 7 juillet, 1865. Ch. BESSE DE LAROMIGUIÈRE.

A LOUER

UN GRAND ET JOLI MAGASIN

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux. S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Graniou, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU

HORLOGERIE POUR TOUR ET CLOCHER



BALDY, Père et Fils

Fabricants à SALVIAC (Lot). — Brevetés s. g. d. g.

MM. BALDY, père et fils, préviennent les communes, que, comme par le passé, ils fourniront à celles qui voudront bien leur accorder leur confiance des horloges pour usine, tour et clocher, sonnant les heures, demies, quarts, selon leur choix, ainsi que la retraite, angélus, etc., si l'on désire.

Ils se chargeront aussi de toutes les réparations concernant cet art, ainsi que de faire sonner la retraite aux horloges déjà placées.

La modicité de leurs prix, la garantie de leurs travaux, le grand nombre d'horloges par eux fournies ou réparées dans divers départements, et le crédit qu'ils peuvent accorder, leur sont un sûr garant de la confiance qu'ils sollicitent.